

ZHOU CHANGZHENG

Maître de conférences

Faculty of Law, Nanjing University (China).

Thèmes de recherches : Droit du travail, mondialisation et réforme de la législation sociale, droits sociaux des travailleurs migrants, réglementation de la mise à disposition de la main-d'œuvre. Parmi ses publications :

~ Principles of Labor Law, Science Press, Beijing, 2004.

~ Development and Legal Regulation of Labour Dispatching, Chinese Labor and Social Security Press, Beijing, 2007.

DROIT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE EN CHINE : QUELLE COUVERTURE SOCIALE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ?



ABSTRACT

Migrant workers, cheap labor considered a main advantage in international competition, play an important role in the economic development of China from the late 70's. In addition to job insecurity, painfulness of work and dangerous working environments, most of those migrant workers haven't joined any social insurance scheme and therefore cannot apply for any social insurance benefits; which will facilitate or contribute to make them fall into poverty and exclusion. Among these issues, old age insurance should be specially highlighted because more and more migrant workers have reached to their retirement age and there have been more pension cases filed by the courts of law. However, since the opposition of many courts it is almost impossible for migrant workers to get legal redress for their pension benefits. The most urgent task for Chinese government is to harmonize old-age insurance schemes all around the country as soon as possible.

KEY WORDS : Old age insurance, migrant workers, legal redress.

RÉSUMÉ

Les travailleurs migrants, main-d'œuvre bon marché considérée comme un véritable atout dans le contexte de compétition internationale, jouent un rôle important dans le développement économique chinois depuis le début de la politique d'ouverture et de réforme en Chine. En plus de la précarité, de la pénibilité voire de la dangerosité des emplois auxquels ils accèdent, ces travailleurs migrants – fréquemment dépourvus d'assurance sociale (santé, retraite ou encore vieillesse) – ne peuvent prétendre au bénéfice d'aucune sorte de prestations et tombent, de ce fait, aisément dans la pauvreté et l'exclusion. Parmi les questions soulevées par cette situation déplorable, celle de l'assurance vieillesse mérite d'être soulignée car un nombre croissant de travailleurs migrants atteint l'âge de la retraite et tente d'avoir recours à la justice pour faire valoir leurs droits. Mais, face à l'attitude réfractaire des tribunaux, la réparation du préjudice est quasiment impossible, ce qui appelle l'urgence d'une harmonisation nationale des régimes d'assurance vieillesse.

MOTS CLÉS : Assurance vieillesse, travailleurs migrants, réparation judiciaire.